



**Agir  
ensemble  
pour une ambition  
commune**



La Région  
Occitanie  
Pyrénées - Méditerranée

**La Région aux côtés  
des territoires**

# édito

**Agir ensemble  
pour une ambition  
commune**

“

Bâtir un territoire régional harmonieux, équilibré, solidaire et à énergie positive : voilà notre ambition pour l'Occitanie ! Un défi, pour la deuxième plus vaste Région de France métropolitaine, qui accueille près de 50 000 nouveaux habitant.e.s chaque année. Ce défi, je veux le relever avec vous, maires des 4 488 communes du territoire.

Économie, emploi, transition énergétique, formation, aménagement des espaces publics, mobilité, habitat, services de proximité, biodiversité, jeunesse, lien social... La Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs missions quotidiennes. Elle apporte des réponses concrètes et adaptées à chaque territoire, des territoires ruraux aux métropoles, de la montagne au littoral.

Nous devons agir maintenant, et nous devons agir ensemble. Agir maintenant, parce que l'urgence est bien réelle, à la fois climatique et sociale, mais aussi sanitaire et économique suite à la crise du Covid-19. Agir ensemble, pour bâtir un nouveau modèle de développement sobre et vertueux, pour garantir la justice sociale et l'égalité territoriale, pour stimuler l'économie de proximité, pour améliorer la qualité de vie de chacun, pour renforcer l'offre de services et de commerces, pour faire du développement durable une réalité, et pour protéger tous nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

Élu.e.s communaux et intercommunaux, au lendemain de l'élection municipale 2020, ce guide pratique, que nous rééditons régulièrement, vous est destiné. Il illustre de façon synthétique sans être exhaustif ce que la Région, au plus près de vous avec les maisons de Ma région et les communes peuvent faire ensemble.



©PH. Grolier

**Pour l'Occitanie et ses habitant.e.s  
relevons concrètement et ensemble  
les défis du quotidien et de demain. ”**

**Carole Delga,**  
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

LA RÉGION AU CŒUR DES TERRITOIRES :  
DES CONTRATS POUR AGIR ENSEMBLE  
p. 6/7

56 CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE /  
PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE ET PRÈS  
DE 450 COMMUNES BOURG-CENTRE  
p. 8/9

LES MAISONS DE MA RÉGION  
p. 10/11

TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE  
p. 12/13



ENGAGEMENT N°1  
**POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI**  
p. 14/17



ENGAGEMENT N°2  
**POUR UN NOUVEAU MODÈLE  
ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ**  
p. 18/21

L'OCCAL : AGIR ENSEMBLE POUR  
LA RELANCE DU TOURISME, DU COMMERCE  
ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ  
p. 22/23

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES  
DE NOS TERRITOIRES EMBLÉMATIQUES  
p. 24/25



ENGAGEMENT N°3  
**POUR L'ATTRACTIVITÉ DE NOS COMMUNES**  
p. 26/29



ENGAGEMENT N°4  
**POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**  
p. 30/33



ENGAGEMENT N°5  
**POUR LA MOBILITÉ**  
p. 34/39

# Élu.e.s, la Région s'engage à vos côtés



ENGAGEMENT N°6  
**POUR LE CADRE DE VIE**  
p. 40/43



ENGAGEMENT N°7  
**POUR DES SERVICES  
DE QUALITÉ ET ADAPTÉS**  
p. 44/47



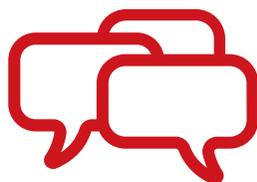
ENGAGEMENT N°8  
**POUR LE LOGEMENT**  
p. 48/51



ENGAGEMENT N°9  
**POUR LA BIODIVERSITÉ**  
p. 52/57



ENGAGEMENT N°10  
**POUR LA VIE LOCALE ET LE LIEN SOCIAL**  
p. 58/63



➔ **Les Contrats territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : construire en dialoguant**

56 Contrats territoriaux sont déployés sur l'ensemble des territoires d'Occitanie : les 2 Métropoles de Toulouse et Montpellier, les 22 communautés d'agglomération ou urbaine, 32 territoires de projet ruraux et de montagne (PETR, PNR...).

Ces contrats proposent une stratégie partagée propre à chaque territoire résultant de la rencontre entre le projet de territoire,

établi par les acteurs locaux, et des priorités stratégiques régionales et départementales. Tous les ans, un Programme Opérationnel (PO) détermine les actions concrètes qui en découlent pour l'année et leur plan de financement. En particulier, l'ensemble des projets d'investissement communaux et intercommunaux sollicitant une aide régionale doit être inscrit dans ces PO.

➔ **Les Contrats Bourgs-Centres pour le dynamisme et l'attractivité de tous les territoires**

Pour favoriser le rééquilibrage territorial, des bourgs-centres dynamiques et attractifs sont essentiels, aussi bien dans les territoires ruraux que péri-urbains. Ils constituent les points d'ancrage du développement démographique et économique, et sont des pôles de service pour les communes voisines.

Dans le cadre des Contrats Territoriaux, les Contrats Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée permettent à ces communes de définir, avec la Région, le Département, le Territoire de projet et l'Intercommunalité, en y associant des partenaires tels que les EPF, les CAUE, une stratégie partagée pour

leur développement et l'affirmation de leur fonction de centralité.

La mise en œuvre des Contrats Bourgs-Centres se fait dans le cadre des Programmes Opérationnels des Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées - Méditerranée.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2020, **450 communes sont d'ores et déjà engagées dans cette démarche, dont 362 pour lesquelles un contrat a été approuvé.**



Village de Saint-Cirq-Lapopie (46)

© L. Lecarpentier

**40 territoires  
labellisés**



➔ **Grands Sites Occitanie : FAIRE RAYONNER notre destination**

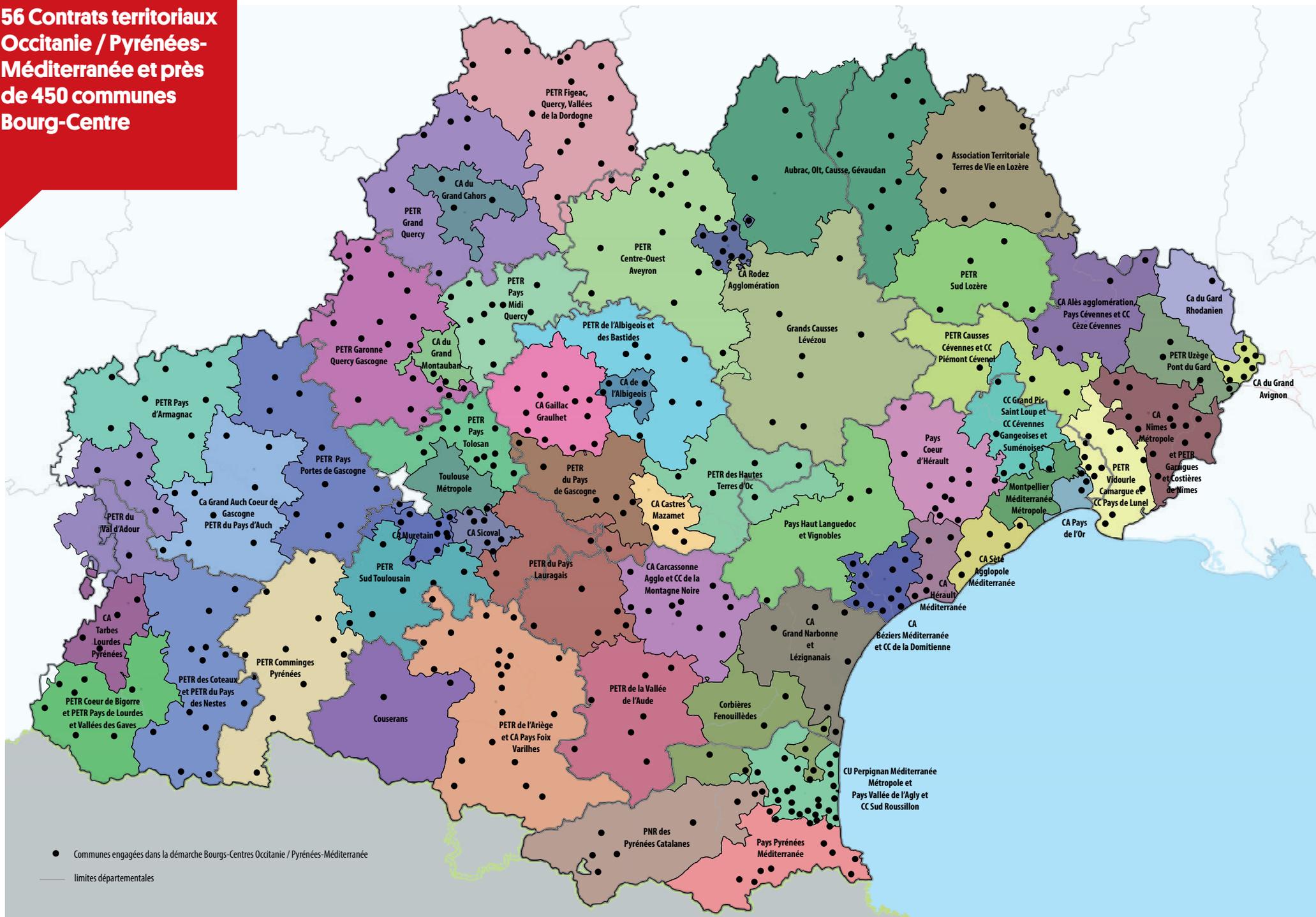
40 territoires sont labellisés « Grands Sites Occitanie / Sud de France ».

Ce dispositif fait de chacun de ces sites une destination touristique à part entière, basée sur un ou plusieurs cœurs emblématiques et sur un territoire d'influence, afin de dynamiser l'ensemble du bassin de vie. Cette politique d'aménagement du territoire et de développement touristique fédère l'ensemble des acteurs du territoire pour mieux accueillir les visiteurs, tout en

considérant que le premier touriste est d'abord l'habitant.

La Région accompagne en ingénierie et en financement des projets d'équipements structurants situés sur le périmètre des Grands Sites Occitanie (rénovation des offices de tourisme, création de lieux d'interprétation, de lieux de visite...) et de mise en valeur des espaces publics (taux d'intervention bonifiés entre 20 % et 35 %).

**56 Contrats territoriaux  
Occitanie / Pyrénées-  
Méditerranée et près  
de 450 communes  
Bourg-Centre**



# Les Maisons de ma Région



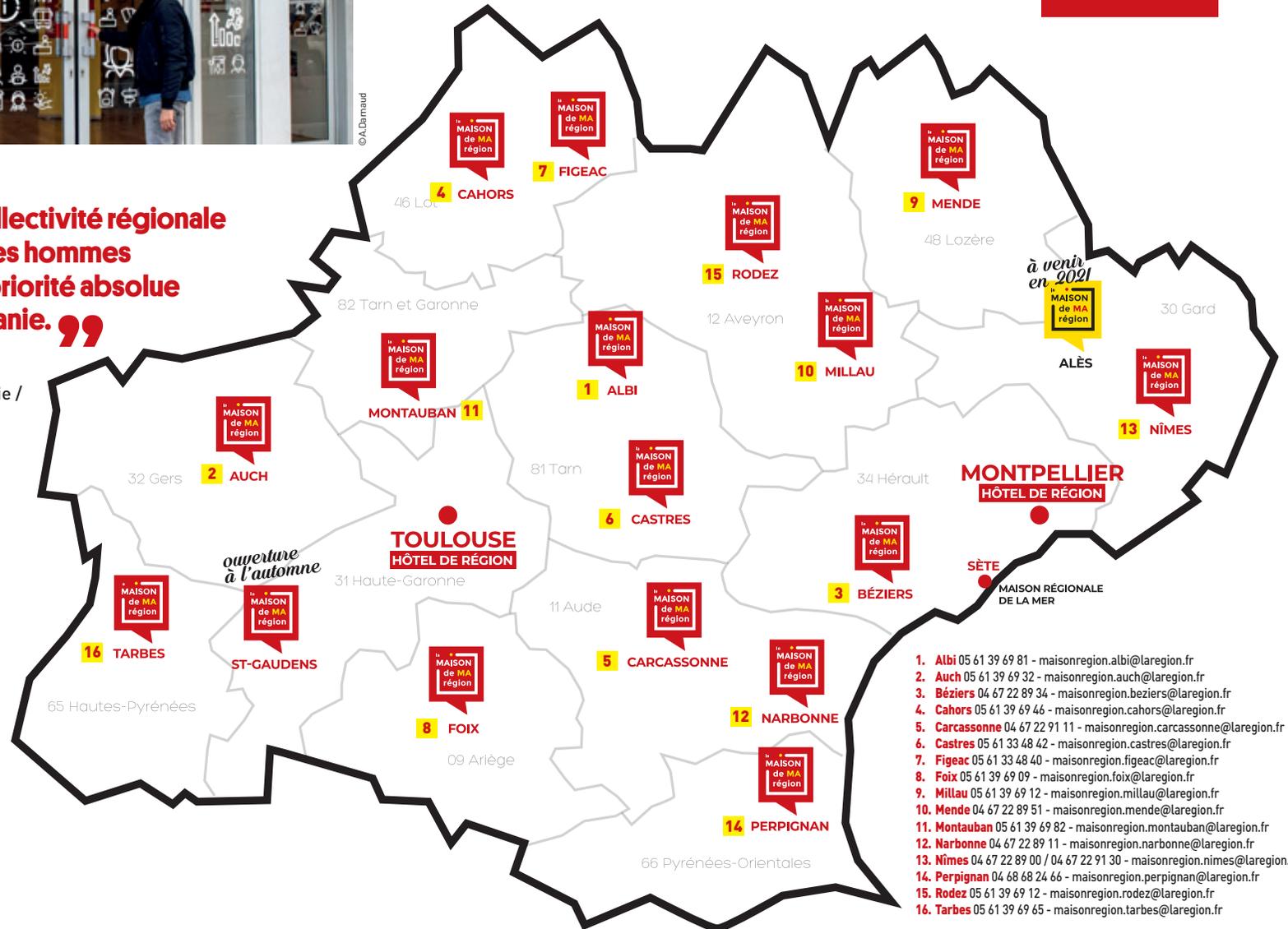
**La proximité de la collectivité régionale avec les femmes et les hommes du territoire est une priorité absolue pour la Région Occitanie.**

**Carole Delga,**  
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Aujourd'hui, **chacun des treize départements d'Occitanie compte au moins une Maison de la Région.** Ces Maisons sont ouvertes à tous, dans un souci permanent de proximité avec les usagers, mais aussi avec les acteurs locaux, tant institutionnels, qu'économiques ou associatifs.

**Élu.e.s, ces Maisons sont aussi les vôtres.** Lorsque vous souhaitez faire appel à un dispositif de la Région, les responsables vous accompagnent pour définir votre projet, vous aident à monter un dossier complet et recevable, et en assurent le suivi en lien avec les services de la Région.

Ils sont également disponibles pour se rendre sur le terrain avec vous et développer une collaboration toujours plus productive, au service de votre territoire et de vos administrés.



1. Albi 05 61 39 69 81 - maisonregion.albi@laregion.fr
2. Auch 05 61 39 69 32 - maisonregion.auch@laregion.fr
3. Béziers 04 67 22 89 34 - maisonregion.beziers@laregion.fr
4. Cahors 05 61 39 69 46 - maisonregion.cahors@laregion.fr
5. Carcassonne 04 67 22 91 11 - maisonregion.carcassonne@laregion.fr
6. Castres 05 61 33 48 42 - maisonregion.castres@laregion.fr
7. Figéac 05 61 33 48 40 - maisonregion.figeac@laregion.fr
8. Foix 05 61 39 69 09 - maisonregion.foix@laregion.fr
9. Millau 05 61 39 69 12 - maisonregion.millau@laregion.fr
10. Mende 04 67 22 89 51 - maisonregion.mende@laregion.fr
11. Montauban 05 61 39 69 82 - maisonregion.montauban@laregion.fr
12. Narbonne 04 67 22 89 11 - maisonregion.narbonne@laregion.fr
13. Nîmes 04 67 22 89 00 / 04 67 22 91 30 - maisonregion.nimes@laregion.fr
14. Perpignan 04 68 68 24 66 - maisonregion.perpignan@laregion.fr
15. Rodez 05 61 39 69 12 - maisonregion.rodez@laregion.fr
16. Tarbes 05 61 39 69 65 - maisonregion.tarbes@laregion.fr

## Tous acteurs de notre territoire

La concertation : à la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée, nous considérons que c'est un pilier de l'action publique. Aller sur le terrain, questionner, écouter, partager, construire et agir ensemble : nos collectivités doivent œuvrer de concert. Élu.e.s, votre voix compte et votre parole est écoutée, dans les différentes instances de concertation que nous avons créées.

### ➔ L'Assemblée des Territoires, un dispositif de démocratie territoriale unique en France

À la fois espace de dialogue et de proposition, l'Assemblée des Territoires s'attache à faire vivre concrètement l'équité territoriale, à développer les réciprocitys et à inscrire l'action régionale dans la proximité et le dialogue au plus près des besoins des habitant.e.s de l'Occitanie.

Installée depuis novembre 2016, l'Assemblée des Territoires est composée de **158 élu.e.s locaux** ne siégeant pas au Conseil Régional, désignés de façon paritaire par leur territoire de projet (PETR, PNR...) ou EPCI pour les territoires non-couverts. Les membres de l'Assemblée des Territoires représentent les **73 Bassins de Vie** vécus par les habitant.e.s de la région.

#### EN SAVOIR PLUS

[www.laregion.fr/L-Assemblee-des-Territoires](http://www.laregion.fr/L-Assemblee-des-Territoires)

### ➔ Le Parlement de la Mer, fédérer la communauté maritime de l'Occitanie

Le Parlement de la Mer a pour but de fédérer la communauté maritime de l'Occitanie, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral et de faire émerger des projets innovants.

Rejoignez les membres de son Forum citoyen : marins, pêcheurs, ostréiculteurs et conchyliculteurs, élu.e.s, professionnels des ports et plaisanciers, acteurs du tourisme, associations...

Vous aurez accès à l'agenda maritime (pour connaître les manifestations sur le littoral et y inscrire les vôtres) et aux travaux du Parlement de la Mer et de son Assemblée.

#### EN SAVOIR PLUS

[www.laregion.fr/Parlement-de-la-mer](http://www.laregion.fr/Parlement-de-la-mer)



©L. Beutemet

« Faisons des MERveilles, pour une mer sans déchets », Ramassage citoyen avec Océan Protection sur l'étang du Grec, Palavas (34).

### ➔ Le Parlement de la Montagne, la parole aux acteurs de l'économie montagnarde

En région Occitanie, le Parlement de la Montagne donne la parole aux habitant.e.s et aux acteurs de l'économie montagnarde, tous secteurs confondus (l'agriculture, le tourisme, les services, l'agroalimentaire, l'artisanat, la culture, et encore le thermalisme).

Cette instance d'échanges et de propositions permet d'orienter l'action régionale au plus près des attentes des territoires et des habitant.e.s de la montagne.

Découvrez cette instance et ses travaux. Vous pouvez également demander à en devenir membre.

#### EN SAVOIR PLUS

[www.laregion.fr/Le-Parlement-de-la-montagne](http://www.laregion.fr/Le-Parlement-de-la-montagne)

Occitanie  
2040



La Région  
Occitanie  
Pyrénées - Méditerranée

CONSTRUISONS NOTRE FUTUR DÈS À PRÉSENT

## Occitanie 2040

Pour incarner le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040, la Région Occitanie s'est dotée d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires coconstruit avec les territoires, les citoyens et acteurs de terrain. Après deux années d'échanges, le projet de SRADDET a été arrêté en Assemblée plénière de la Région le 19 décembre 2019.

Ce projet d'avenir s'articule autour de 2 priorités stratégiques :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement plus résilient, porteur de justice sociale et écologique,
- Favoriser le rééquilibrage territorial et la lutte contre toutes les inégalités.

#### EN SAVOIR PLUS

[www.laregion.fr/-occitanie-2040](http://www.laregion.fr/-occitanie-2040)



## POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée, cheffe de file du développement économique, s'engage pour un territoire dynamique et en faveur de l'emploi grâce à différents dispositifs d'intervention économique qui accompagnent aussi bien les collectivités que les entreprises. À ce titre, elle soutient les intercommunalités dans leur compétence en matière d'immobilier d'entreprise au nom du rééquilibrage territorial.

### Soutenir l'aménagement et la requalification de zones économiques

La Région soutient l'aménagement des Occitanie Zones économiques (OZE) et des Zones d'activités économiques (ZAE) là où les besoins de rééquilibrage à l'échelle régionale sont les plus forts. Elle privilégie les projets vertueux et durables sur le plan environnemental.

#### → Les bénéficiaires

EPCI (sauf Métropoles), toutes structures publiques ou parapubliques détenues majoritairement par un EPCI ou la Région Occitanie (SEM d'aménagement, EPL, SPL, Syndicats Mixtes...).

#### → La subvention

	Taux d'intervention	Plafond de subvention
Création / extension / requalification d'une OZE	50 % du déficit de l'opération	1M€ par tranche
Création / extension de ZAE sur les territoires d'équilibre hors OZE	50 % du déficit de l'opération	400 K€
Aide en faveur de la requalification de ZAE hors OZE	15 % pour les agglomérations 30 % pour les territoires ruraux + Bonification de 10 % en Bourg-Centre	400 K€
Études stratégiques d'aménagement économique	30 %	120 K€
Études de faisabilité de projet de ZAE	25 %	50 K€

→ **Contact** : Direction de l'aménagement du foncier et de l'urbanisme [DAFU]  
Toulouse 05 61 39 67 47 - Montpellier 04 67 22 98 97



Hôtel d'entreprises Arize-Lèze Coworking Fablab, à Lézat-sur-Lèze [09]

### Financer les opérations d'immobilier collectif

La Région peut financer les opérations de création, extension, réhabilitation d'immobiliers collectifs : pépinières, structures d'accueil d'entreprises en création, hôtels d'entreprises, ateliers partagés.

#### → Les bénéficiaires

EPCI, toutes structures publiques ou parapubliques détenues majoritairement par un EPCI : Métropoles uniquement dans le cadre du CPER. Privés, analyse au cas par cas dans les territoires ruraux.

#### → La subvention

	Taux d'intervention	Plafond de subvention
Agglomération et Communauté urbaine (pour les maîtrise d'ouvrage publiques uniquement)	10 %	350 K€
Territoires ruraux	25 %	350 K€
Bourg Centre	30 %	350 K€

Bonification possible selon des critères territoriaux (5 %) et environnementaux (10 %).

→ **Contact** : Direction de l'aménagement du foncier et de l'urbanisme [DAFU]  
Toulouse 05 61 39 67 47 - Montpellier 04 67 22 98 97

### Ad'Occ accélère le développement des territoires

L'agence du développement économique de la région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée accompagne les entreprises pour créer de la valeur et de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Elle dispose d'antenne dans chacune des maisons de ma Région (voir pages 10-11). Les EPCI font aussi appel à son expertise pour définir et structurer leur stratégie de développement économique.

> [agence-adocc.com](http://agence-adocc.com)





Ouverture de la Cité des start-up (Anciennes Halles Latécoère). Toulouse (31)

© L. Lecarpentier

## Créer des tiers-lieux dans vos territoires

Les tiers-lieux et espaces de coworking ont le vent en poupe. Avec la crise et la nouvelle demande de télétravail, ils se posent comme une alternative crédible au besoin de socialisation des salariés en télétravail et une solution de flexibilité pour les entreprises. Pour vous aider à en créer un sur votre territoire, la Région propose, dans un appel à projet unique, une offre de service sur toute la chaîne des besoins : travaux, équipements, fonctionnement, animation. Les projets retenus bénéficient en outre d'une labellisation « Tiers-Lieux Occitanie » et deviennent automatiquement membres du « Réseau des Tiers Lieux labellisés Occitanie » dont l'animation a été confiée à l'agence régionale de développement économique, AD'OCC.

Les bénéficiaires sont les collectivités territoriales et leurs groupements, prioritairement EPCI, associations, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, établissements publics.

	Taux d'intervention	Plafond de subvention
Partie aménagement	De 10 % à 40 %	350 000 €
Partie équipement et fonctionnement	50 %	15 000 € sur un projet de 36 mois avec une assiette éligible minimale de 20 000 €

➔ **Contact :** Direction de l'aménagement du foncier et de l'urbanisme (DAFU)  
Toulouse 05 61 39 67 47 - Montpellier 04 67 22 98 97

## ARIS : l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques

Pour favoriser la relance et la relocalisation, la Région est dotée d'un nouvel outil - l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques ARIS- qui permettra de faire émerger et de favoriser l'implantation de projets industriels d'intérêt stratégique concourant à la souveraineté régionale, à la transformation de notre modèle de développement économique, au rééquilibrage territorial et à l'émergence de nouvelles filières. L'Agence accompagnera en particulier les filières clés de la santé, des énergies, de l'économie circulaire, de l'agroalimentaire et du numérique en proposant, outre des outils financiers adaptés, une offre de service globale répondant à l'ensemble des besoins des entreprises : mobilisation de fonds propres ou quasi fonds, dérisquage du foncier, portage immobilier, accompagnement dans les processus de transformation, mise en réseau avec d'autres filières/entreprises, adaptation de l'offre de formation. Un appel à projet relocalisation sera par ailleurs lancé dès la fin de l'année.



Menuiserie Combes (PVC, Bois, Alu) à Millau (12)

© L. Boutonnet

## Soutenir les entreprises de votre territoire

Deux outils majeurs assurent un accompagnement sur-mesure : le PASS et le CONTRAT.

- Le « PASS » : simplification et rapidité pour les PME.
- Le « CONTRAT » : appui stratégique et global pour les PME, ETI et les grandes entreprises. Ces outils se déclinent sur de nombreux champs d'action, croissance, innovation, export et relance.

Par ailleurs la Région, aux côtés de l'intercommunalité, peut **soutenir les projets d'immobilier individuel des entreprises de votre territoire en privilégiant les PME et les entreprises de taille intermédiaire.**

	Répartition de l'intervention publique
Communautés de communes	minimum 30 % EPCI maximum 70 % Région
Communautés urbaines et communautés d'agglomérations	minimum 40 % EPCI maximum 60 % Région
Métropoles	100 % EPCI

Les plafonds d'intervention en subvention sont de 750 000 € pour les entreprises agroalimentaires et viticoles et de 1 000 000 € pour les entreprises industrielles.

➔ **Contact :** Direction de l'économie et de l'innovation (DEI)  
Toulouse 05 61 33 57 45 - Montpellier 04 67 22 81 17

## Vers qui les entreprises peuvent-elles se diriger ?

> Contact antenne Ad'Occ des Maisons de ma Région (voir pages 10-11)

> [www.hubentreprendre.laregion.fr](http://www.hubentreprendre.laregion.fr)

> n° 0800 00 70 70 : pour aider les entreprises dans l'acquisition et la recherche de compétence dont elles ont besoin dans leurs démarches en ressources humaines.



## POUR UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ

La crise liée à l'épidémie de coronavirus a mis en lumière l'urgence de changer de modèle économique. Avec vous, la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée veut créer un nouveau modèle économique, basé sur la proximité.

### Promouvoir une économie plus circulaire

Le modèle économique classique consiste à extraire des matières premières, produire des biens, les consommer et les jeter. Il ne permet pas d'envisager un développement durable. En rupture avec ce modèle, l'économie circulaire vise une absence de gaspillage, une limitation drastique de la production de déchets et une augmentation de l'intensité de l'utilisation des ressources. Elle cible la production et l'offre de biens et de services, les modèles de consommation et la gestion des déchets, devant être considérés comme une ressource à recycler ou à valoriser.

Avec le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) adossé au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), la Région s'est dotée d'une feuille de route pour engager tous les acteurs du territoire sur la voie de l'économie circulaire.

Pour les accompagner, la Région a voté plusieurs dispositifs d'aides et des appels à projets en faveur de l'économie circulaire.

- Aide à l'animation d'actions collectives
- Aide aux études stratégiques
- Aide à la réalisation de projets locaux
- Appel à projets économie circulaire dans le BTP lancé 1<sup>er</sup> septembre ADEME/REGION
- Appel à projets biodéchets ADEME/Région lancé début 2019

➤ Plus d'infos sur : [www.laregion.fr/PRPGD](http://www.laregion.fr/PRPGD)

➔ **Contact** : Direction de la transition écologique et énergétique [DITEE]  
Toulouse 05 61 39 66 33 - Montpellier 04 67 22 68 98



© L. Boutonnet

Amandine G. maraîchère bio à Passa (66)

### Favoriser les circuits courts

Dès le début de la crise sanitaire, la Région a lancé la plateforme Solidarité Occitanie Alimentation. Il s'agit d'une plateforme digitale de référencement des producteurs « près de chez soi » en capacité d'effectuer des livraisons de proximité.

[www.tousoccitariens.fr](http://www.tousoccitariens.fr)

Prochainement, un nouveau dispositif « circuits alimentaires de proximité » permettra de renforcer l'action de la Région en matière de circuits courts au profit des producteurs, associations de producteurs et collectivités.

### Solidarité alimentaire « bien manger pour tous »

La Région se mobilise pour permettre aux plus fragiles d'accéder à des produits frais et de qualité, et soutenir ses producteurs.

La Région organise, par département, l'achat et la redistribution de produits alimentaires locaux et de saison, en lien avec les chambres d'agriculture, l'Irqualim et les associations d'aide alimentaire dans plus de 500 points de collecte sur l'ensemble de notre territoire.

Ce dispositif poursuit un double objectif :

- D'offrir des nouveaux débouchés aux agriculteurs et fournisseurs locaux
- D'aider les familles des lycéens boursiers et les bénéficiaires de l'aide alimentaire à accéder à des produits frais, locaux et de qualité

➤ Pour trouver le point de distribution le plus proche de chez vous :  
[www.laregion.fr/Operation-Bien-manger-pour-tous](http://www.laregion.fr/Operation-Bien-manger-pour-tous)



Ateliers boutique "Bleu de Lectoure", transformation et teinture au bleu de pastel à Lectoure [32]

© S. Lapeyrière



Grand Presbytère - Martres-Tolosane [31]

© S. Tonello-Ducet

## Des contrats pour structurer les filières locales

La région Occitanie est une région industrielle, marquée par la présence de grandes filières industrielles structurées. Elles constituent un marqueur fort de l'identité du territoire et un facteur d'attractivité essentiel. Au-delà des principales filières (aéronautique, spatial, systèmes embarqués, agro-alimentaire et agro-industrie, santé et biotechnologies, numérique), il existe également des filières plus pointues, qui ne possèdent pas la même masse critique que les précédentes ou les mêmes perspectives de marché, mais qui présentent un fort enjeu territorial.

Dans cette optique, la Région entend construire des contrats de filières locales :

- contrat de filière textiles (cuir, laine...)
- contrat de filière pierre
- contrat de filière bois

Ces contrats verront le jour en 2020/2021, en concertation avec l'ensemble des membres des filières. Les entreprises parties prenantes du contrat de filière définissent ensemble un objectif commun à atteindre et les actions structurantes à mettre en place.

Par ailleurs, la Région accompagne **les artisans d'art grâce au « Pass Métiers d'Art »**, qui permet le maintien et le développement des métiers d'art et savoir-faire en Occitanie. Elle soutient l'investissement en matériel plus performant, le recours aux prestations de conseil, la participation à des salons, des concours...

➔ **Contact** : Direction de l'économie et de l'innovation [DEI]  
Toulouse 05 61 33 57 45 - Montpellier 04 67 22 81 17

## Un nouvel outil régional pour le commerce et l'artisanat

La Région a déjà mis en œuvre de nombreux outils pour favoriser un tissu commercial et artisanal dynamique : le Pass « commerce de proximité », le dispositif Bourgs Centres, une règle prévue dans le SRADDET, mais aussi L'OCCAL plus récemment, en réaction à la crise sanitaire.

La Région souhaite aujourd'hui aller plus loin, en créant un véritable outil régional d'aménagement et de restructuration commerciale et artisanale.

Cet outil, de type foncière régionale sur le commerce et l'artisanat, sera créé avant la fin de l'année 2020. En complémentarité des politiques urbaines locales, il permettra les projets en terme de partage foncier et immobilier de restructuration, de commercialisation ou encore de gestion foncière.

➔ **Contact** : Direction de l'aménagement du foncier et de l'urbanisme [DAFU]  
Toulouse 05 61 39 67 47 - Montpellier 04 67 22 98 97

**L'OCCAL : agir ensemble pour la relance du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité**



**Un dispositif d'aides financières unique pour les petites entreprises :** aides à la reprise d'activité, soutien à la trésorerie, investissements sanitaires et de relance pour les secteurs du tourisme et du commerce et de l'artisanat de proximité.

**L'OCCAL concrètement**



Camping de Payrac (46)

**Les commerces de proximité**



Boulangers et pâtisseries lors du confinement à Montpellier (34)

> Exemple d'aide : un propriétaire de magasin d'habillement avec 2 salariés, a un besoin de trésorerie de 16 000 € pour relancer l'activité, et d'un aménagement de sa boutique d'un montant de 2 500 € pour proposer des sens de circulation. Son besoin de trésorerie peut être couvert à 50% par une avance remboursable (8000 €) et son projet d'investissement peut être accompagné par une subvention à hauteur de 70%, soit 1 750 €.

**Les entreprises touristiques**

> Exemple d'aide : un propriétaire de camping trois étoiles, de 5 salariés, a besoin de réaménager son accueil (plexiglas, boutique souvenirs, ...), ainsi que les espaces communs, sa superette, ses vestiaires et sanitaires, ou encore doit faire l'acquisition de matériel sanitaire et restructurer ses sens de circulation. Il peut être soutenu à hauteur de 70% de sa dépense : soit, pour un investissement de 17 000 €, l'aide des collectivités sera de près de 12 000 €.



Manon Damiens, Sculptrice sur métal - Saint Marcel-sur-Aude. (11)

**Les collectivités et offices de Tourisme**

Un office de Tourisme gère un lieu de visite oenotouristique et doit organiser le parcours de visite afin de respecter la réglementation en matière sanitaire. Plusieurs équipements sont prévus : hygiaphone, guichet d'accueil avec plexiglass et interphone, équipements de gestion des flux (panneaux et potelets), livret de visite...

Le montant des dépenses est de 14 752 € et l'aide correspond à 70 % de ce montant soit 10 326 €.



Mesures de distanciations à l'office de tourisme de Nîmes (30)

**Les artisans**

> Exemple d'aide : un chauffeur de taxi indépendant souhaite s'équiper d'une vitre plexiglas, de matériel pour le gel hydroalcoolique et de housses jetables. Il bénéficie d'une aide forfaitaire de 150 € sur une dépense estimée à 245 €.

**Volet 1 : trésorerie**

**Aide à la trésorerie** pour permettre le redémarrage (loyers, besoins en fonds de roulements, ressources humaines spécifiques...). En partenariat avec la Banque des Territoires.

**Volet 2 : investissement**

**Soutien à l'investissement** pour la mise en œuvre des mesures sanitaires et pour accompagner la relance.

Les dossiers sont à renseigner directement en ligne sur : [hubentreprendre.laregion.fr](http://hubentreprendre.laregion.fr)  
Vous y trouverez également tous les critères et les montants des aides L'OCCAL.

La Région Occitanie, la Banque des Territoires, **12 conseils départementaux** et **152 Intercommunalités** se mobilisent en lançant L'OCCAL, nouveau dispositif d'accompagnement dédié aux entreprises du tourisme, aux commerces de proximité, aux artisans ainsi qu'aux petites communes et offices de tourisme gestionnaires d'équipements.

**80 M€**

engagés pour la relance de l'activité des territoires.

**Objectifs :** soutenir la relance des entreprises, qui doivent s'adapter aux exigences et changements s'imposant à elles, notamment en matière sanitaire.

Favoriser le redémarrage de l'activité des entreprises par des aides à la trésorerie.

## Accompagner les dynamiques de nos territoires emblématiques

Afin de prendre en compte la spécificité de chaque territoire, la Région a mis en place des mesures d'accompagnement adaptées.



Canal du Midi, Haute-Garonne [31]

© M. H. Garanhague

### Le littoral : un atout majeur pour notre territoire

Lancé en 2017, le **Plan Littoral 21** a pour objectifs la requalification de l'offre touristique, le développement des activités économiques et la préservation des richesses naturelles du littoral.

Le littoral méditerranéen de notre région constitue un atout formidable d'attractivité et de développement du territoire.

Avec 220 kilomètres de rivages du Grau-du-Roi à Cerbère sur 55 communes et 20 stations balnéaires accueillant 1,3 millions d'habitants permanents soit près d'1/5 de la population régionale, mais aussi 35 ports de plaisance, 3 ports de commerce, 40 000 hectares de lagunes et zones humides associées, 4 700 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4 000 km<sup>2</sup>, la façade méditerranéenne offre un horizon pour l'économie bleue.

**Le Plan Littoral 21 ambitionne de tourner le littoral d'Occitanie et ses habitants vers la mer et profiter de cette richesse pour stimuler la croissance économique, l'emploi et l'innovation.** Cela passe par une transformation du littoral intégrant les enjeux de résilience écologique face aux risques et à la gestion des ressources naturelles, de transition énergétique, de désaisonnalisé du tourisme...

Avec **1 milliard d'euros d'investissement sur 2017-2020** et la volonté de poursuivre le Plan littoral 21 dans le futur Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, l'ambition est forte pour le littoral d'Occitanie.

### Les montagnes d'Occitanie

Les montagnes d'Occitanie, terres de vie, d'accueil, de partage et de découverte, occupent plus de la moitié du territoire régional (12 sur 13 départements au total). 1 habitant sur 5 vit en zone de montagne. Ces reliefs représentent une grande diversité physique et socio-économique.

Des pics des Pyrénées aux Causses du Massif Central, les cultures et modes de vie diffèrent mais les perspectives convergent. Fruit d'une concertation conduite dans le cadre du Parlement de la Montagne, le « **plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie** », porté conjointement avec l'État et la Caisse des Dépôts, en partenariat avec les Départements, formalise l'ambition de la Région pour un développement inclusif des territoires des Pyrénées et du Massif Central.

**Le plan régional « Montagnes d'Occitanie, Terres de vie »** s'articule autour de 4 enjeux identifiés lors de la concertation :

- une montagne attractive,
  - une montagne multi usages,
  - une montagne ouverte
  - et une montagne innovante,
- en articulation avec la préoccupation transversale de la transition écologique et énergétique.**

Décliné en **8 axes stratégiques** et **40 mesures opérationnelles**, il permet d'accompagner plus de **800 M€ d'investissements dédiés aux territoires de montagne**, dont une large part consacrée à l'expérimentation et l'innovation.

### Le Canal du Midi

Grand ouvrage emblématique du génie civil, le Canal du Midi, inscrit depuis 1996 au patrimoine mondial par l'Unesco, est au cœur de la région Occitanie. Avec ses 278 km de canaux et 82 km de système d'alimentation, il s'étend de Toulouse à l'étang de Thau. Sa bifurcation au niveau de Narbonne vers le sud, est composée du canal de Jonction et du canal de Robine qui débouche à Port-la-Nouvelle. Son système d'alimentation prend naissance dans la Montagne Noire.

**Il est l'un des 8 sites de la Région Occitanie inscrits au Patrimoine mondial** et le seul site français inscrit au titre de 4 critères qui fondent sa Valeur Universelle Exceptionnelle.

Depuis la création et l'installation du Comité de Bien en 2016, l'État, la Région, les Voies Navigables de France (gestionnaire de

l'ouvrage), les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn et les collectivités ont engagé une dynamique de préservation et de valorisation du Canal du Midi et de ses territoires à laquelle les 92 communes riveraines et les 16 Établissements publics de Coopération Intercommunale concernés sont associés.

Parmi les différents chantiers menés par les partenaires, un Contrat cadre pour le Développement et la Valorisation du Canal du Midi et de ses territoires dit « **Plan Canal du Midi** » a été conclu pour une 1<sup>re</sup> période 2019 - 2021.

La Région prévoit de mobiliser 40 M€ spécifiques pour le développement durable et la valorisation du Canal du Midi sur la période 2016-2021, dont 18,44 M€ au titre du Contrat de Plan 2014-2020.





## POUR L'ATTRACTIVITÉ DE NOS COMMUNES

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée œuvre à vos côtés pour renforcer l'attractivité du territoire et structurer son offre touristique, véritable locomotive pour l'économie et l'emploi de notre région.

### Investir pour les équipements touristiques

La Région finance vos équipements touristiques pour un aménagement touristique équilibré du territoire.

Objectif : positionner la destination Occitanie dans le Top 10 des destinations européennes à horizon 2021.

#### → Les bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics et structures associées, économie mixte.

#### → La subvention

	Taux d'intervention
Grands sites Occitanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements : 35 % max. du montant des dépenses éligibles</li> <li>- Études : 50 % max. du montant des dépenses éligibles avec plafond de dépenses de 100 000 €</li> <li>- Plans d'actions pluriannuels des offices de tourisme de 1<sup>re</sup> catégorie : intervention plafonnée à 50 000 € par an</li> </ul>
Aménagement et équipements touristiques et projets de destination d'intérêt régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipements et aménagements touristiques : 10 % à 35 % max. du montant des dépenses éligibles</li> <li>- Études : 50 % du montant des dépenses éligibles avec plafond de dépenses de 100 000 €</li> </ul>
Investissements touristiques d'intérêt local	15 % max. du montant des dépenses éligibles

Bonification de 5 % appliquée sur les surcoûts liés aux investissements permettant de bénéficier du label Tourisme et Handicap

→ **Contact** : Direction du tourisme et du thermalisme [DTT]  
Toulouse 05 61 33 54 22 - Montpellier 04 34 35 76 89

### Développer le tourisme social et solidaire

La Région soutient les acteurs du tourisme social et solidaire sur le territoire via deux dispositifs, le Pass TSS et le Contrat TSS.

#### → Les bénéficiaires

Les établissements relevant du Tourisme Social et Solidaire : villages de vacances, maisons familiales de vacances, centres de vacances, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour.

#### → Les aides

Dispositif	Dépenses éligibles	Aide	Taux d'intervention
PASS TSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil stratégique</li> <li>- Stratégie numérique</li> <li>- Mise en conformité et transition énergétique et solidaire</li> <li>- Création d'un nouvel équipement ou d'activité de loisirs</li> </ul>	60 000 € de subvention maximum par Pass	50 %
CONTRAT TSS	Investissement immatériel et matériel	400 000 € de subvention maximum et/ou 1 000 000 € max. d'avances remboursables	40 % maximum

→ **Contact** : Direction du tourisme et du thermalisme [DTT]  
Toulouse 05 61 33 54 22 - Montpellier 04 34 35 76 89  
[www.hubentreprendre.laregion.fr](http://www.hubentreprendre.laregion.fr)

### Accompagner le tourisme toutes saisons en montagne

Dans le but de favoriser un tourisme sur toutes les saisons, la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée accompagne les projets publics et privés dans les stations de montagne et pôles de pleine nature d'Occitanie, au travers de ses dispositifs d'aides aux équipements touristiques et de soutien aux hébergements et activités touristiques. Cette diversification se traduit aussi par la mise en place d'une politique volontariste en faveur de la filière thermique ou de soutien à l'itinérance. L'Agence des Pyrénées et la Compagnie de Pyrénées constituent des outils nouveaux pour soutenir le développement de ce massif. Le GIP Massif Central accompagnant les acteurs du Massif Central.

→ **Contact** : Direction du tourisme et du thermalisme [DTT]  
Toulouse 05 61 33 54 22 - Montpellier 04 34 35 76 89

## Accompagner les hébergements et les activités touristiques

Pour agir sur la performance des entreprises touristiques, la Région a adopté deux dispositifs qui ont pour objectifs de soutenir aussi bien les besoins ponctuels des entreprises touristiques avec les PASS Tourisme (sur une période de 12 mois) que les projets structurants avec les CONTRATS Tourisme (création, reprise, modernisation, développement, innovation et/ou internationalisation, sur une période 24 à 36 mois).

➔ **Contact** : Direction du tourisme et du thermalisme [DTT]  
Toulouse 05 61 33 54 22 - Montpellier 04 34 35 76 89  
www.hubentreprendre.laregion.fr

## Promouvoir la destination Occitanie avec le CRT et les offices de tourisme

La Région promeut, au travers de son Comité Régional du tourisme (CRT), « l'Occitanie » et la destination Occitanie par l'organisation d'actions marketing et de communication ciblées et par la création d'outils nouveaux comme la carte Occy'gène pour favoriser la consommation touristique de l'Occitanie par ses habitant.e.s, ou encore le numéro vert (gratuit) 0 800 94 94 94 durant la période estivale pour aider les habitant.e.s d'Occitanie à préparer leurs vacances et les informer des possibilités de découverte.

➔ **Contact** : contact@crtoccitanie  
Toulouse / Montpellier 04 30 63 84 20

## Moderniser les stations littorales

Le cadre d'intervention en faveur de la modernisation et le développement équilibré des stations littorales et des ports de plaisance a pour objectif de renforcer toute l'année l'attractivité des stations, de permettre de valoriser l'accès à la mer et au port pour tous, locaux et touristes. La Région Occitanie accompagne dès lors les projets d'investissement structurants, visant au développement et à la modernisation des stations littorales et des ports de plaisance maritimes, y compris les itinéraires de mobilité douce entre les stations littorales, sur la liaison Euro-Vélo 8 et stations du littoral et plage, et les liaisons intra-station balnéaire pour accéder notamment au port et au bord de mer. Elle accompagne également les projets d'investissement concourant à l'amélioration des services aux habitant.e.s, aux touristes et aux plaisanciers et contribuant à la transition énergétique.

➔ **Les bénéficiaires**  
Collectivités et structures économiques gestionnaires de port de plaisance.

➔ **La subvention**  
Le taux maximum d'intervention régionale est de 30 % des dépenses éligibles.

➔ **Contact** : Direction de la mer [DirMer]  
04 67 22 94 39



© L. Bouteinnet

Soutien à l'hôtellerie de plein air, présentation de L'OCCAL au Camping du domaine de Massereau (30)

## Aider à la restauration du patrimoine culturel

Notre territoire est riche d'un patrimoine historique exceptionnel qui lui confère toute sa personnalité. La Région Occitanie contribue à la restauration du patrimoine présentant de grandes qualités historiques ou architecturales.

### ➔ Les bénéficiaires

Propriétaires publics ou privés d'un bien patrimonial éligible et situé dans une commune d'Occitanie de moins de 30 000 habitant.e.s. Pour les biens inscrits par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial, aucun seuil de population n'est appliqué.

### ➔ La subvention

	Plafond de subvention
Taux général pour les collectivités publiques propriétaires	20 % maximum du coût des travaux éligibles fixé entre 5 000 et 50 000 € selon la qualité du patrimoine. 30 % pour les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.
Pour les personnes physiques et les SCI (à caractère familial) propriétaires	10 % maximum du coût des travaux éligibles.

➔ **Contact** : Direction de la culture et du patrimoine [DCP]  
Toulouse 05 61 39 62 16 - Montpellier 04 67 22 80 84



## POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée s'est engagée à devenir la première Région à énergie positive en 2050. Ce défi implique de diviser par deux les consommations énergétiques et de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables. Grâce à plusieurs dispositifs à destination des citoyens et des collectivités, elle encourage les projets locaux de transition énergétique.

### Agir pour la performance énergétique de vos bâtiments publics

Pour devenir la 1<sup>re</sup> Région à énergie positive, la Région Occitanie/Pyrénées - Méditerranée vous accompagne dans les travaux de rénovation énergétique des établissements recevant du public de votre commune.

- ➔ **Les bénéficiaires**  
Communes et EPCI hors Métropoles.
- ➔ **La subvention**

- > Taux d'intervention : 30 % des dépenses éligibles.
- > Plafond de subvention : 50 000 euros.
- > Nécessité d'atteindre 30 % de gain énergétique et la classe C.
- > 1 dossier par an et par commune (pouvant concerner plusieurs bâtiments).

- ➔ **Contact** : Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne [DATRM]  
Toulouse 05 61 33 50 20 - Montpellier 04 67 22 97 02

© S. Bensierara



Chantier de rénovation énergétique chez un particulier à Gaillac (81)

### Aider vos administrés dans leur transition énergétique grâce aux éco-chèques

#### L'éco-chèque logement

Travaux d'isolation, installation d'un éco-chauffage, rénovation des menuiseries... Avec l'éco-chèque logement, vos administrés peuvent faire appel à la Région pour faire des économies d'énergie, en finançant à hauteur de 1 000 à 1 500 € le montant des travaux dans leur logement. L'éco-chèque logement s'adresse à tous les particuliers, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement situé dans la région.

- ➔ Plus d'infos sur : [www.laregion.fr/ecochequelogement](http://www.laregion.fr/ecochequelogement)  
ou auprès de l'Espace Info Énergie le plus proche de chez vous au 0 800 33 50 31

#### Les éco-chèques mobilité

Pour aider financièrement les habitant.e.s à acheter une voiture électrique ou hybride rechargeable d'occasion, ou encore un vélo à assistance électrique neuf, la Région Occitanie a mis en œuvre deux Éco chèques mobilité destinés aux particuliers.

- ➔ Plus d'infos en page 35

### NoWatt : un appel à projets pour soutenir vos projets exemplaires

L'appel à projets « Bâtiment NoWatt » s'adresse à tous les maîtres d'ouvrages publics ou privés qui portent un projet innovant de construction ou de rénovation. Avec ce programme, la Région soutient les projets de bâtiments économes en énergie tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des ressources à leur fin de vie, et qui intègrent les attentes des usagers.

- > Plus d'infos sur : [www.laregion.fr/AAP-noWatt](http://www.laregion.fr/AAP-noWatt)



Installation solaire thermique sur le foyer d'accueil à Lavit-de-Lomagne [82]

© L. Lecarpentier

## L'AREC, une fabrique de solutions

Créée en 2018, l'Agence régionale Énergie Climat Occitanie est l'outil de la Région pour lutter contre le changement climatique, réduire la précarité énergétique et développer les énergies renouvelables. L'AREC accompagne notamment les collectivités et les acteurs publics dans leurs projets de transition énergétique. Elle agit selon le principe de subsidiarité active, pour que la prise de décision se fasse au plus près des territoires. De son émergence jusqu'à son exploitation, votre projet peut bénéficier d'un accompagnement sur mesure et de l'expertise d'une équipe multidisciplinaire.

### > Faites-vous accompagner par la Région pour votre étude de faisabilité

La Région prend en charge 50 % de l'enveloppe subventionnable pour l'étude de faisabilité de votre projet d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable.

> [arec-occitanie.fr](http://arec-occitanie.fr)



## Développer les projets d'énergie renouvelables à gouvernance locale

Les collectivités jouent un rôle central dans le développement des Énergies renouvelables (EnR) sur leur territoire, jusqu'à s'impliquer directement et financièrement dans des projets de proximité, et en participant à leur gouvernance. La Région soutient vos projets locaux de production d'énergies renouvelables. Intervention de la Région, taux d'aide entre 15 et 50 % sur la dépense éligible.

### → La subvention

**Bois - Énergie :** aide aux investissements des plateformes, après analyse technico-économique.

**Biomasse :** projets de chaufferies automatiques utilisant de la biomasse.

**Réseaux de chaleur et froid alimentés par une énergie renouvelable ou de récupération :** projets de création et extension.

**Installations solaires thermiques :** concerne les projets d'installations solaires collectives centralisées de production d'eau chaude sanitaire.

**Production de Biogaz :** missions d'accompagnement, études de faisabilité, démarches de communication et réalisation d'unités de production.

#### Géothermie :

> projets d'installations géothermiques avec pompe à chaleur sur champs de sondes verticales, sur aquifères superficielles inférieures à 200 mètres de profondeur, sur eaux de mer ou sur eaux usées.

> opérations de géothermie profonde (exploitation d'aquifères à une profondeur supérieure à 200 m), réhabilitation d'anciens forages pétroliers après analyse technico-économique du projet.

**Installations d'énergie renouvelable en site isolé :** projets d'installations d'énergies renouvelables destinées à l'électrification de sites isolés du réseau public d'électricité situés en régime rural.

**Valorisation de la chaleur de récupération :** projets de valorisation de la chaleur fatale pour une utilisation sur équipements, sur site ou en extérieur.

→ **Contact :** Direction de la transition écologique et énergétique [DITEE]  
Toulouse 05 61 39 66 33 - Montpellier 04 67 22 68 98



## POUR LA MOBILITÉ

Qu'il soit routier, ferroviaire ou maritime, le transport est essentiel pour le développement économique d'un territoire et pour la qualité de vie de ses habitant.e.s.

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée organise les trains régionaux et les autocars du service public régional des transports liO et vous encourage à développer une mobilité responsable et innovante.

### Déployer des pôles d'échanges multimodaux ferroviaires et routiers

La Région soutient la création de pôles d'échanges multimodaux, points de rencontre de tous les services de mobilités dans un territoire.

#### → Les bénéficiaires

EPCI ou communes.

#### → La subvention

Les dispositifs	
Déploiement de pôles d'échanges ferroviaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Financement régional selon la catégorie de PEM (exceptionnel, urbain ou rural) : - jusqu'à 40 % du montant des dépenses éligibles (études et travaux) pour les PEM exceptionnels ou urbains. Aide plafonnée à 2,5 millions d'€ pour les PEM urbains.</li> <li><b>Bonification pour les PEM ruraux :</b></li> <li>&gt; Financement régional de 100 % de l'étude de pré faisabilité (réalisée par LRAD/ARAC).</li> <li>&gt; Financement régional de 50 % du montant des dépenses éligibles (études et travaux).</li> </ul>
Déploiement de pôles d'échanges routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Financement régional de 40 % du montant des dépenses éligibles (études et travaux). Aide plafonnée à 2 millions €.</li> <li><b>Bonification en zone rurale :</b></li> <li>&gt; Financement régional de 100 % de l'étude de pré faisabilité.</li> <li>&gt; Financement régional de 50 % du montant des dépenses éligibles (études et travaux). Aide plafonnée à 1,5 million €.</li> </ul>

→ **Contact :** Direction mobilités, infrastructures et développement [DMID]  
Toulouse 05 61 39 65 37 - Montpellier 04 67 22 79 35



© L. Lecarpentier

Trifyl, Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés à Labassièrre-Candeil (81)

### Équiper les communes et les PNR en véhicules propres

Profitez des éco-chèques mobilité collective de la Région pour renouveler votre flotte municipale avec des véhicules responsables : électrique, hybride rechargeable ou hydrogène.

#### → Les bénéficiaires

Communautés de Communes et Communes (hors Métropoles et leurs communes et communes appartenant à une communauté urbaine ou à une communauté d'agglomération). Parc Naturel, régional ou national, de la Région Occitanie.

#### → La subvention

Le dispositif	
Communes et communautés de communes	30 % du coût d'acquisition, plafonnée à 20 000 €, pour l'achat d'au maximum 2 véhicules par collectivité.
Parc Naturel, régional ou national	50 % du coût d'acquisition, plafonnée à 40 000 €, pour l'achat d'au maximum 3 véhicules et 5 vélos à assistance électrique par collectivité.

→ **Contact :** Direction générale déléguée infrastructures et mobilités [DGDIM]  
Toulouse 05 61 39 65 67 - Montpellier 04 67 22 63 55



Travaux de suppression du passage à niveau de Baillargues (34)

©A. Darraud

## Mettre en sécurité les passages à niveaux

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée finance les projets de suppression ou d'aménagement ou de prévention concourant à la sécurisation des passages à niveaux.

### → Les bénéficiaires

SNCF Réseau, collectivités gestionnaires des voiries routières.

### → La subvention

#### Le dispositif

Financement à hauteur de 15 % maximum du montant hors taxes des travaux et études de sécurisation des passages à niveaux soutenus par l'État, dans la limite des budgets régionaux disponibles, aux côtés de SNCF Réseau, et des autres collectivités territoriales.

→ **Contact :** Direction mobilités, infrastructures et développement [DMID]  
Toulouse 05 61 39 65 37 - Montpellier 04 67 22 79 35

## Mettre en accessibilité des aires d'arrêts d'autocars

Rendre accessibles les points d'arrêt prioritaire du réseau régional de transport liO. Afin que l'ensemble des usagers, y compris les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), puissent se déplacer librement sur le réseau de transport régional.

### → Les bénéficiaires

Communes dont le territoire comporte un ou plusieurs points d'arrêt prioritaire du réseau liO.

### → La subvention

#### Le dispositif

Aires d'arrêts d'autocar : financement régional de 50 % plafonné à 15 000 € pour l'aménagement d'une aire d'arrêt + 15 000 € pour l'aménagement du cheminement piéton + 7 000 € pour l'installation d'un abri

→ **Contact :** Direction mobilités, infrastructures et développement [DMID]  
Toulouse 05 61 39 65 37 - Montpellier 04 67 22 79 35

## Développer les services de transport à la demande

Pour répondre aux besoins des populations des territoires de faible densité, peu ou pas desservis par des lignes régulières de transport, la Région Occitanie vous accompagne pour créer ou optimiser un service de transport à la demande (TAD) sur votre territoire.

### → Les bénéficiaires

Les Communautés de Communes et Communes qui désirent offrir un service de proximité utile et efficace à leur population.

Le transport à la demande est ouvert à tous les publics et il peut répondre à tous les motifs de déplacements : démarches administratives, maisons de services au public, marchés et zones commerciales, centres hospitaliers et maisons de santé, équipements culturels et sportifs, centres aérés et de loisirs, évènements culturels (festivals, etc).

Depuis 2020 est appliqué sur le TAD un tarif attractif de 2 € maximum incitant l'usage du transport collectif et permettant de poursuivre les actions de la Région en faveur du pouvoir d'achat ainsi que de la protection de l'environnement.

### → La subvention

#### Le dispositif

Délégation de compétence de la Région, Assistance à l'étude du besoin et à la définition du service, Financement régional de 70 % du déficit d'exploitation, Gestion et financement d'une centrale de réservation régionale, Fourniture de la billetterie et des outils de communication

→ **Contact :** Direction mobilités et proximité [DMP]  
Toulouse 05 61 39 65 37 - Montpellier 04 67 22 79 35



Bus Lio de transport scolaire dans le Gard, vers Saint-Génies-de-Malgoires (30)

© G. LeFrancq



Voiture électrique. Toulouse (31)

© A. Pessayre

## Rendre le transport scolaire gratuit en 2021

Dans un souci d'accès pour tous à l'éducation et de libre choix de l'enseignement, la Région plafonne la contribution des familles ayants-droits au transport scolaire à 45 € par élève dès la rentrée de septembre 2020 et confirme la gratuité pour les élèves internes. Cette étape intermédiaire précède la généralisation de la gratuité prévue à la rentrée de septembre 2021.

Pour mémoire, le coût pour la collectivité du transport scolaire d'un élève est en moyenne de 1 000 €/an.

### ➔ Les bénéficiaires

Elèves ayant-droit selon le règlement régional des transports scolaires.

### ➔ La subvention

#### Le dispositif

Gratuité d'inscription au transport scolaire pour les élèves répondant au règlement des transports scolaires à compter de septembre 2021.

➔ **Contact :** Direction mobilités et proximité [DMP]  
Toulouse 05 61 39 65 37 - Montpellier 04 67 22 79 35

## Encourager vos administrés à s'équiper d'un véhicule

Pour aider financièrement les habitant.e.s à acheter une voiture électrique ou hybride rechargeable d'occasion, la Région Occitanie a mis en œuvre un éco-chèque mobilité pour l'achat d'une voiture électrique ou hybride rechargeable d'occasion.

### ➔ La subvention

#### Le dispositif

- 30 % du coût d'acquisition.  
- Plafonnée à 2 000 € pour les personnes non imposables et à 1 000 € pour les personnes imposables.

➔ **Contact :** Direction générale déléguée infrastructures et mobilités [DGDIM]  
Toulouse 05 61 39 65 67 - Montpellier 04 67 22 63 64

## Encourager la pratique du vélo

Afin de favoriser le développement de la pratique du vélo, la Région Occitanie propose un éco-chèque mobilité pour inciter ses administrés à acquérir un vélo à assistance électrique.

### ➔ La subvention

#### Le dispositif

200 € pour les personnes non imposables ou imposables avec un quotient familial (QF) < 27 519 €.

➔ **Contact :** Direction générale déléguée infrastructures et mobilités [DGDIM]  
Toulouse 05 61 39 65 67 - Montpellier 04 67 22 63 55



## POUR LE CADRE DE VIE

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée déploie plusieurs dispositifs pour améliorer le cadre de vie des habitant.e.s des bassins de vie ruraux et y développer des espaces publics inclusifs, attractifs et performants.

### Aménager et qualifier les espaces publics

La Région vous accompagne dans vos projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification des centres anciens et des centres villes, d'aménagement qualitatifs des entrées de bourgs et de cheminements doux ou piétons.

#### → Les bénéficiaires

Communes de moins de 3 000 habitant.e.s, EPCI (hors Métropole), Grandssites d'Occitanie, communes en contrat Bourg-Centre, communes ayant un quartier en renouvellement urbain (NPNRU).

#### → La subvention

Taux d'intervention	Plafond de subvention
25 % à 35 % des dépenses éligibles selon profil	100 000 à 120 000 €

Une attention particulière est accordée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

→ **Contact** : Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne [DATRM]  
Toulouse 05 61 33 50 20 - Montpellier 04 67 22 97 02

### Reconquérir les friches

L'Appel à Projets « Reconquête des friches » vise à requalifier des zones industrielles, hospitalières ou commerciales, pour leur donner un nouvel usage. Un moyen de maîtriser l'aménagement du territoire, d'accueillir les nouveaux habitant.e.s en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, et une réelle opportunité pour les collectivités locales. En Occitanie, 50 projets ont déjà été retenus, ce sont autant de friches urbaines ou industrielles qui vont ainsi reprendre vie.

> **Prochaines sessions = 1<sup>er</sup> décembre 2020, puis 1<sup>er</sup> juin 2021**

> **Contact** : Direction de l'aménagement, du foncier et de l'urbanisme [DAFU]  
Toulouse 05 61 39 67 47 - Montpellier 04 67 22 98 97

## Accompagner la rénovation des bâtiments accueillant du public

Avec l'aide de la Région, réalisez les travaux nécessaires pour rénover les bâtiments publics de votre commune, qu'il s'agisse de leur mise en accessibilité pour répondre aux objectifs fixés par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ou de leur rénovation énergétique. Par ailleurs, si vous portez un projet innovant de construction ou de rénovation à empreinte énergétique la plus faible possible, répondez à notre appel à projet « bâtiment NoWatt » (plus d'informations page 31).

#### → Les bénéficiaires

Communes et EPCI hors Métropoles.

#### → La subvention

Taux d'intervention	Plafond de subvention
30 % des dépenses éligibles	50 000 €
1 dossier par an et par commune (pouvant concerner plusieurs bâtiments)	

→ **Contact** : Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne [DATRM]  
Toulouse 05 61 33 50 20 - Montpellier 04 67 22 97 02

## Valoriser les façades en cœur de bourg

La Région vous aide à réhabiliter les façades de votre commune dans une logique de renouvellement urbain et de qualification paysagère dans le but de renforcer l'attractivité des cœurs de bourg.

#### → Les bénéficiaires

Uniquement pour les communes bénéficiant d'un contrat Bourg-Centre.

#### → La subvention

25 % maximum des dépenses éligibles plafonnées à 200 000 € sur la base d'un guichet unique (40 % maximum pour les communes classées Sites Patrimoniaux Remarquables, les quartiers prioritaires de la politique de la ville situés en cœur de ville et les communes lauréates de l'appel à projets national de 2014 pour la revitalisation des Centres-Bourgs).
---

→ **Contact** : Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne [DATRM]  
Toulouse 05 61 33 50 20 - Montpellier 04 67 22 97 02

## Opérateur Régional Eviter-Réduire-Compenser en Occitanie

Afin de lutter contre l'artificialisation des sols et favoriser la préservation de la biodiversité, un opérateur Eviter-Réduire-Compenser sera prochainement mis en place. Cet opérateur régional, unique en France, proposera des services de compensation « clé en main » aux aménageurs, sous réserve de la bonne application de l'évitement et de la réduction.



Espace sportif Quéfets, Tournefeuille (31)

© L. Lecarpentier



Maison de santé de Cerbère (66)

© A. Darraud

## Accompagner les équipements structurants de centralité

Uniquement dans le cadre des Contrats territoriaux Occitanie / Pyrénées - Méditerranée avec les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines et les Métropoles ou au titre des Contrats Bourgs-Centres, la Région vous aide à financer vos équipements structurants de centralité relevant d'un domaine de compétence partagée dont la maîtrise d'œuvre est assurée par une collectivité ou un groupement de collectivité.

Au titre des Contrats Bourgs-Centres, une aide spécifique existe pour les équipements structurants culturels, sportifs, économiques...

### → La subvention

	Taux d'intervention
Territoires ruraux	20 à 30 %
Communautés urbaines et communautés d'agglomérations	15 à 25 %
Métropoles	10 à 20 %

→ **Contact** : Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne [DATRM]  
Toulouse 05 61 33 50 20 - Montpellier 04 67 22 97 02

## Accompagner le renouvellement urbain

Votre territoire comprend des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, reconnus d'intérêt national ou régional par l'ANRU, vous êtes en phase de contractualisation avec l'État pour la requalification de ces quartiers dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : la Région Occitanie est à vos côtés ! De façon volontariste, nous accompagnons les communes et les intercommunalités, mais également les associations et les bailleurs sociaux dans leurs missions quotidiennes d'aménagement et de développement durable des services de proximité.

### → La subvention

#### 1. Création ou développement de locaux commerciaux ou artisanaux de proximité :

**Subvention** : 30 % maximum des dépenses éligibles.

**Plafond de subvention** : 80 000 €.

#### 2. Création ou développement de locaux associatifs :

**Subvention** : 25 % maximum des dépenses éligibles.

**Plafond de subvention** : 100 000 €.

→ **Contact** : Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne [DATRM]  
Toulouse 05 61 33 50 20 - Montpellier 04 67 22 97 02



## POUR DES SERVICES DE QUALITÉ ET ADAPTÉS

Santé, enfance, jeunesse, commerces de proximité...  
La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée vous accompagne pour installer ou maintenir dans votre commune les services de qualité et adaptés aux besoins des habitant.e.s. Elle accompagne également nos jeunes dans leur quotidien.

### Soutenir la restauration collective qui s'approvisionne en produits locaux de qualité

Si vous vous engagez à effectuer au moins 40 % des achats annuels de proximité et de qualité, dont la moitié en produits issus de l'agriculture biologique de proximité, la Région vous soutient. Ce dispositif, « Occitanie dans mon assiette », s'inscrit dans le « Pacte Régional pour une Alimentation Durable », qui œuvre pour une restauration durable de qualité.

Sont éligibles les dépenses liées aux travaux d'aménagement et achat d'équipements rendus nécessaires par le projet alimentaire territorial (Création de restaurants scolaires ou création de cuisines collectives, Investissements liés à des adaptations de locaux, à l'achat de matériel de cuisine adapté aux nouveaux modes de production...).

#### → Les bénéficiaires

Communes, Groupements de Communes et EPCI, communes des Métropoles hors ville-centre.

#### → La subvention

	Taux d'intervention
Autres territoires	30 % maximum
Agglomérations	20 % maximum
Métropoles (hors ville centre)	10 % maximum

→ **Contact :** Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne [DATRM]  
Toulouse 05 61 33 50 20 - Montpellier 04 67 22 97 02

## Créer ou étendre les capacités d'accueil en faveur de la petite enfance

Avec l'aide de la Région, vous pouvez créer ou agrandir une structure d'accueil, mutualiser des services et des moyens, ou encore développer des actions innovantes spécifiques au milieu rural, comme une halte-garderie itinérante ou une maison d'assistantes maternelles.

#### → Les bénéficiaires

EPCI ou communes avec fonds de concours des EPCI (hors Métropoles).

#### → La subvention

	Création	Extension [mini 3 places supp.]
Taux d'aide	15 %	15 %
Assiette éligible	25 000 € max./place	15 000 € max./place
Aide maximum par projet	100 000 €	22 500 €

→ **Contact :** Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne [DATRM]  
Toulouse 05 61 33 50 20 - Montpellier 04 67 22 97 02

## Maintenir et développer une offre de soins de proximité

Face à la baisse du nombre de médecins généralistes en activité, aux inégalités territoriales de répartition et l'augmentation des besoins de soins au regard notamment du vieillissement de la population, la Région soutient vos projets immobiliers de création et d'extension de maisons de santé et de centres de santé pluri-professionnels dans les territoires déficitaires ou menacés de désertification médicale, qui regroupent des professionnels médicaux et paramédicaux autour d'un projet de santé adapté au territoire.

#### → Les bénéficiaires

Communes, EPCI hors Métropoles sauf si le projet est inscrit dans le contrat Région-Métropole. Pour les centres de santé, sont éligibles en plus les établissements et organismes de santé à but non lucratif.

#### → La subvention

	Maisons de santé	Centres de santé
Taux d'aide	20 % [25 % en montagne]	30 % [35 % en montagne]
Aide maximum par projet	Création 130 000 € (140 000 € en montagne) Extension 70 000 €	Création 195 000 € (210 000 € en montagne) Extension 105 000 €

→ **Contact :** Direction des solidarités et de l'égalité [DSOL]  
Toulouse 05 61 39 66 03 - Montpellier 04 67 22 98 19



Cauterets (65)

©P. Thebault

## Maintenir le commerce et l'artisanat de proximité en milieu rural

Dans les communes de moins de 3 000 habitant.e.s (hors Métropoles) ou Bourg Centre, le dispositif « Pass Commerce de Proximité » de la Région vous accompagne ainsi que vos entreprises pour soutenir la création ou l'extension de commerces de proximité dans votre ville, y compris les débits de boisson en complément d'une autre activité ou labellisés « bistrot de pays » : la construction, la réhabilitation, la modernisation des points de vente, extension ou acquisition de locaux.

Les bénéficiaires sont les collectivités, les PME et les personnes physiques (entreprise en cours de création).

	Porteur public	Porteur privé
Subvention	30 % maximum	A déterminer au cas par cas en fonction de la réglementation applicable
Plafond de subvention	80 000 €	Inférieur au montant des fonds propres

En complément, **L'ARAC** peut vous accompagner pour vos projets d'acquisition de murs commerciaux.

➔ **Contact** : Direction de l'économie et de l'innovation [DEI]  
Toulouse 05 61 33 57 45 - Montpellier 04 67 22 81 17



## ARAC : partenaire des collectivités pour construire l'avenir de l'Occitanie

L'ARAC Occitanie est l'outil régional dédié aux projets de développement des opérateurs publics et privés du territoire. Elle est dotée d'une équipe d'experts qui conçoit et réalise des solutions sur-mesure de rénovation, de construction, d'aménagement, de renouvellement urbain et d'investissement durables. Un savoir-faire qui s'appuie sur plus de 30 ans d'expérience au service de la Région, pour la construction des lycées et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'ARAC propose un éventail complet de prestations à la carte, allant des études à la livraison clé en main, en passant par l'ingénierie financière et juridique : ouvrir ou réhabiliter un Ehpad, une piscine, une médiathèque, une zone d'activité, un stade, des offres d'hébergements étudiants, touristiques ou résidentielles, etc. L'équipe est aussi en mesure de réfléchir avec les collectivités aux nouvelles dynamiques de territoires à impulser, notamment dans le cadre de renouvellement urbain et du commerce de proximité.

> [arac-occitanie.fr](http://arac-occitanie.fr).

## Se former aux métiers para-médicaux et en travail social : des emplois de proximité au service de l'humain

La Région Occitanie a la responsabilité de planifier l'offre de formation, initiale et continue, paramédicale (formations aux diplômés d'Etat soins infirmiers, aide-soignant, masseur kinésithérapeute, auxiliaire de puériculture...), maïeutique et en travail social (formations aux diplômés d'Etat assistant de service social, éducateur spécialisé, accompagnant éducatif et social, ...), en autorisant et agréant les instituts de formations portés par des hôpitaux ou des associations. La Région finance ces formations au travers de subventions aux établissements de formations et d'aides directes aux apprenant.e.s, notamment avec les bourses sous conditions de ressources.

> Retrouvez l'ensemble des aides sur : [www.laregion.fr/formations-sanitaires-sociales](http://www.laregion.fr/formations-sanitaires-sociales)

## Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiant.e.s sur tout le territoire d'Occitanie, pour un meilleur accès à l'emploi

**Accompagnement des ouvertures de formation** : de niveau 5 à 7 (bac +2 à bac +5), reconnues par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, portées par un établissement d'enseignement supérieur implanté en Occitanie et localisées dans les Villes Universitaires d'Équilibre (hors unités urbaines de Toulouse ou Montpellier). L'aide est a minima de 50 000 € et de maximum 350 000 € par année de formation (par ex. DUT 1 ou DUT 2, L1 ou L2 ou L3...).

**Accompagnement des projets innovants des IUT** : portés par les IUT de la région Occitanie et leurs universités de rattachement, pour favoriser les innovations pédagogiques, en s'appuyant notamment sur les technologies du numérique afin de renforcer la réussite des étudiant.e.s, leur insertion professionnelle et le transfert de compétences au sein des entreprises. L'aide est a minima de 25 000 € et de maximum 200 000 € par projet d'une durée maximum de 2 ans.

**Soutien au déploiement des nouveaux Campus Connectés** : pour les rentrées universitaires 2020-2021 et 2021-2022, pour accompagner les collectivités territoriales localisées en Occitanie (départements, villes, établissements publics de coopération intercommunale) dont le projet est labellisé par le Programme d'Investissement d'avenir (PIA 3) « Campus Connectés, tiers-lieux de proximité et poursuites d'études ». Le montant maximal de l'aide à l'investissement de la Région est de 50 000 €. Le cumul des aides publiques est limité à 70 %. L'autofinancement du bénéficiaire doit être au minimum de 30 % du montant total des financements publics.

➔ **Contact** : Direction de la recherche, du transfert de technologie et de l'enseignement supérieur [DRTES]  
Toulouse 05 61 39 64 14 - Montpellier 04 67 22 63 97

## La Carte Jeune : un atout indispensable !



La Région Occitanie accompagne les jeunes sur l'ensemble des sujets qui les concernent, l'orientation et la formation, le transport, le logement, la culture, le sport ou la santé. La Carte Jeune Région est un outil innovant qui accorde des aides directes pour faciliter la vie des jeunes et augmenter leur pouvoir d'achat, ainsi que celui de leurs familles. C'est le support numérique de l'ensemble des aides de la Région en faveur des lycéen.ne.s d'Occitanie.

> Retrouvez l'ensemble des aides sur : [cartejeune.laregion.fr](http://cartejeune.laregion.fr)



## POUR LE LOGEMENT

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée contribue à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat pour tous en aidant les communes à produire ou rénover des logements communaux, en accompagnant les bailleurs sociaux et les opérateurs spécialisés à développer le logement locatif social à destination des familles ou à destination des jeunes ou des étudiant.e.s et en incitant les particuliers à effectuer des travaux d'économie d'énergie dans leurs habitations.

### Soutenir les bailleurs sociaux du territoire

En complément de la rénovation du parc social accompagnée par les aides européennes FEDER, la Région subventionne les organismes de l'habitat social pour la création de logements sociaux locatifs afin de soutenir la production d'un parc de logements accessibles au plus grand nombre. Les projets de logements familiaux et les opérations d'habitat inclusif (dédiées aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap) sont éligibles.

#### → Les bénéficiaires

Bailleurs sociaux menant des opérations sur le territoire de la Région Occitanie, associations agréées ayant vocation à intervenir dans le logement social.

#### → La subvention

Forfaits au logement selon le mode de production et la catégorie de financement des logements sociaux.

- > Maîtrise d'ouvrage directe : PLAI : 3 500 € PLUS : 1 500 €.
  - > Acquisition-Amélioration : PLAI : 3 500 € PLUS : 1 500 €.
  - > VEFA (Vente à l'État Futur d'achèvement) : PLAI : 2 000 € PLUS : 500 €.
- Aide régionale totale plafonnée à 250 000 € par opération.

#### Bonifications complémentaires :

- > Logements situés en communes SRU : 1 000 €/logt PLAI - 500 €/logt PLUS.
- > Transition énergétique (bâtiments à énergie positive) : 1 000 €/logt en 2019.
- > Accessibilité des parties communes :  
20 % des dépenses subventionnables plafonnées à 5 000 € par opération.
- > Accessibilité des logements au-delà de l'obligation réglementaire : 1 000 €/logt.

→ **Contact** : Direction des solidarités et de l'égalité [DSOL]  
Toulouse 05 61 39 66 03 - Montpellier 04 67 22 98 19



© J. Duvalmarcq  
Chantier de construction à l'Iste Jourdain (32)

### Construire, améliorer ou rénover les logements des communes à vocation sociale

Pour répondre aux besoins des populations et aux enjeux environnementaux, sociaux, patrimoniaux et d'accessibilité, la Région finance vos opérations de rénovation et de création de logements communaux locatifs à vocation sociale.

#### → Les bénéficiaires

L'ensemble des communes, des EPCI et syndicats intercommunaux de la Région Occitanie, hors territoires métropolitains.

#### → La subvention

**1. Pour les opérations d'amélioration ou de rénovation de logement :**  
25 % maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement (maximum 5 000 €/opération). Pour les opérations situées en zones de montagne, le taux est majoré à 30 % maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement soit une subvention au plus de 6 000 € par logement.

Bonifications possibles :

- > Travaux de mise en accessibilité : 25 % maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement soit une subvention complémentaire au plus de 5 000 € par logement.
- > Valorisation patrimoniale : 25 % maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement soit une subvention complémentaire au plus de 5 000 € par logement.
- > Logements sociaux conventionnés : bonification de 2 000 € par logement.

**2. Pour les opérations de constructions neuves :**

Forfait de 5 000 € par logement (ou 6 000 € en zones de montagnes).

Bonifications possibles :

- > Travaux de mise accessibilité au-delà de l'obligation réglementaire : 25 % maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement soit une subvention complémentaire au plus de 5 000 € par logement.
- > Logements sociaux conventionnés : bonification de 2 000 € par logement.
- > En zones de montagne : éligibilité des projets relatifs au logement des saisonniers.

→ **Contact** : Direction des solidarités et de l'égalité [DSOL]  
Toulouse 05 61 39 66 03 - Montpellier 04 67 22 98 19

## Inciter les particuliers à réaliser des travaux d'économie d'énergie

Avec l'éco-chèque logement, les propriétaires peuvent déduire jusqu'à 1 500 € de leur facture de travaux de rénovation énergétique. Pour aller encore plus loin, la Région Occitanie vient de lancer le Service Public de la Rénovation Énergétique (SPIRE). Ce dernier propose aux habitant.e.s d'Occitanie une offre de service globale intégrant l'ensemble des étapes du processus de rénovation énergétique. Conseil, réalisation de travaux et solutions de financement, tout est fait pour permettre un accès le plus large possible aux économies d'énergie.

### → Les bénéficiaires

Particuliers (propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement situé dans la région) qui réalisent des travaux visant une économie d'énergie d'au moins 25 %.

### → La subvention

Le montant de l'éco-chèque est de 1 000 € pour les propriétaires bailleurs ou 1 500 € pour les propriétaires occupants.

Il est cumulable avec l'ensemble des aides existantes dans le cadre du **Plan Rénovation Énergétique de l'Habitat**.

→ **Contact** : Espace Info Energie  
0 800 33 50 31

## Soutenir l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

La Région Occitanie vous aide à financer vos projets qui visent à améliorer les conditions d'accueil des bénéficiaires de la protection internationale et des demandeurs d'asile. Elle soutient par ailleurs les projets associatifs concernant l'intégration et l'insertion professionnelle de ces publics.

### → Les bénéficiaires

Communes et groupements de communes, structures d'accueil de demandeurs d'asile ou de bénéficiaires d'une protection internationale, liées par convention ou par arrêté à l'État, établissements publics.

### → La subvention

Communes et groupements de communes

1 000 € / par personne accueillie plus de 6 mois sur le territoire, avec un plafond de 50 000 €.

Structures d'accueil et établissements publics

60 % des dépenses éligibles du projet maximum, avec un plafond de 150 000 €.

→ **Contact** : Direction des relations européennes et internationales (DREI)  
Toulouse 05 61 39 67 14 - Montpellier 04 67 22 63 92

## Accompagner le logement social à destination des jeunes ou des étudiant.e.s

### Pour le logement étudiant :

En complément de l'action volontariste en direction du logement étudiant dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), la Région soutient le développement d'une offre nouvelle (opération de construction neuve ou opération en acquisition-amélioration) de logements sociaux dédiés aux étudiant.e.s bénéficiaires de bourses.



Chantier de construction du Foyer pour Jeunes Travailleurs FJT à Péroles (34)

### → Les bénéficiaires

CROUS, organismes HLM, établissements publics.

### → La subvention

Financement selon le type et le mode de production.

> **Maîtrise d'ouvrage directe** : 3 % du prix de revient HT plafonné à 1 500 €/logement (neuf) et 2 000 €/logement (acquisition-amélioration).

> **VEFA (Vente à l'État Futur d'Achèvement)** : 500 € par logement (aide forfaitaire).

→ **Contact** : Direction des solidarités et de l'égalité (DSOL)  
Toulouse 05 61 39 66 03 - Montpellier 04 67 22 98 19

### Pour le logement des jeunes :

La Région soutient le développement de l'offre nouvelle (opération de construction neuve ou opération en acquisition-amélioration), la réhabilitation et la restructuration lourde de résidences sociales de type Foyers Jeunes Travailleurs (FJT), pour des jeunes ayant un besoin en hébergement ou logement temporaire, du fait de leurs parcours de formation et d'accès à un premier emploi.

### → Les bénéficiaires

Organismes HLM, associations agréées ou établissements agréés.

### → La subvention

Financement selon le type et le mode de production.

> **Maîtrise d'ouvrage directe** :

6,5 % du prix de revient HT plafonné à 4 000 €/logement PLAI (en construction neuve).

7 % du prix de revient HT plafonné à 4 500 €/logement PLAI (en acquisition-amélioration).

> **VEFA (Vente à l'État Futur d'Achèvement)** : 3,5 % du prix de revient HT plafonné à 2 000 €/logement PLAI.

> **Restructuration lourde** : 20 % du prix de revient HT plafonné à 4 000 €/logement PLAI.

> **Amélioration (mise aux normes, rénovation énergétique,...)** : 10 % du prix de revient HT plafonné à 1 000 €/logement PLAI.

→ **Contact** : Direction des solidarités et de l'égalité (DSOL)  
Toulouse 05 61 39 66 03 - Montpellier 04 67 22 98 19



## POUR LA BIODIVERSITÉ

L'Occitanie possède des richesses naturelles uniques en France. Ce trésor, c'est à nous tous d'en prendre soin : collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, citoyens... La Région agit à vos côtés pour protéger, restaurer et valoriser ce patrimoine exceptionnel.

### Protéger la biodiversité

Le dispositif régional en faveur de la Biodiversité est un des outils proposés par la Région pour contribuer à la Stratégie régionale pour la biodiversité et mettre en œuvre le Plan « Arbre et carbone vivant ».

Il contient 6 sous-dispositifs qui visent à permettre :

- 1- L'amélioration, la valorisation et l'appropriation des connaissances sur la biodiversité,
- 2- La promotion des sciences participatives pour l'implication des citoyens dans l'amélioration des connaissances,
- 3- Le conseil et l'animation pour améliorer la gestion des milieux naturels et l'intégration de la biodiversité dans les activités humaines et les projets d'aménagement, l'émergence de projets territoriaux de restauration des trames vertes et bleues,
- 4- La gestion, l'accueil du public et la valorisation des sites naturels littoraux dans le cadre de la convention avec le Conservatoire du Littoral,
- 5- La gestion conservatoire et la restauration des milieux constitutifs des trames vertes et bleues d'Occitanie, dans le cadre de projets territoriaux ambitieux ou d'approches cohérentes par grands types de milieux,
- 6- La restauration de la trame arborée hors forêt.

➔ **Contact** : Direction de la transition écologique et énergétique [DITEE]  
Toulouse 05 61 39 66 33 - Montpellier 04 67 22 68 98



©S. Pouchard

Gestion durable de la forêt dans le PNR du Haut-Languedoc (34)

### Une agence régionale pour la biodiversité

L'Agence régionale de la biodiversité Occitanie (ARB), créée en 2018, a pour mission de mettre en œuvre la Stratégie régionale pour la biodiversité de la Région. Elle accompagne les acteurs des territoires pour les encourager à intégrer la biodiversité dans leurs pratiques. Avec ses partenaires, l'ARB produit différents outils pour intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement, elle organise des journées techniques pour faire monter en compétence les élu.e.s et les agent.e.s de collectivités. De plus, en apportant son appui en matière d'ingénierie de projet, l'ARB aide des collectivités pour le montage et la concrétisation d'opérations de préservation, de restauration et de valorisation de la biodiversité.



Plantation d'arbres et arbustes au lycée Déodat de Séverac de Toulouse (31)

©S. Pauchard



Barrage écrêteur de crue de Palaja (11)

©L. Boutonnet

## Planter des arbres pour lutter contre le réchauffement climatique

Face à l'érosion de la biodiversité, la Région a engagé un Plan Arbre et Carbone vivant destiné à promouvoir la place de l'arbre dans les stratégies de protection de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique et de résilience du territoire.

Il vise :

- à protéger le patrimoine arboré de la région, notamment les vieilles forêts ;
- à accompagner les plantations, dans les espaces ruraux, sous forme de haies champêtres, et dans les espaces urbains ;
- à mobiliser les citoyens et notamment les lycéens et à les impliquer dans cette politique.

➔ **Contact** : Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)  
Toulouse 05 61 39 66 33 - Montpellier 04 67 22 68 98

## Préserver la ressource en eau

La Région Occitanie, consciente des effets potentiels du changement climatique sur la ressource en eau, accompagne les mesures visant à protéger et valoriser les ressources en eau, en s'appuyant au maximum sur les solutions fondées sur la nature, comme la préservation des milieux aquatiques.

### > Valoriser les milieux aquatiques

Les aides concernent les opérations menées dans le cadre de programmes de bassin. Aides jusqu'à 40 % sur la dépense éligible.

### > Soutenir vos projets en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau

La Région a mis en place un Programme d'Intervention régional pour l'Eau, qui accompagne les collectivités et les structures de gestion de l'eau.

Les opérations de gestion de l'eau ou de prévention des inondations sont planifiées dans le cadre de documents de référence établis à l'échelle de gestion cohérente de l'eau ; le bassin versant, la nappe, et prennent la forme de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, de Plan de Gestion de la Ressource en eau, de Programme d'Action de Prévention des Inondations. Aide aux projets d'ampleur d'économie d'eau, de mobilisation de nouvelles ressources, de préservation de la qualité de l'eau, élaborés à l'échelle de bassin versants. Taux d'aide de 20 % pouvant aller jusqu'à 40 % sur la dépense éligible.

➔ **Contact** : Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)  
Toulouse 05 61 39 66 33 - Montpellier 04 67 22 68 98

## Prévenir et réduire les risques d'inondation

La Région Occitanie accompagne les opérations de prévention, d'alerte, de protection contre les inondations (systèmes d'alerte, entretien des cours d'eau, rétention des eaux en amont, digues...) mais également les opérations d'information, de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité.

### ➔ Les bénéficiaires

Collectivités et leurs groupements, établissements publics, chambres consulaires, universités et organismes de recherche, associations.

### ➔ La subvention

Le taux d'intervention maximal de la Région est de 20 %. Il peut être porté jusqu'à 40 % pour des opérations innovantes ou méthodologiques.

➔ **Contact** : Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)  
Toulouse 05 61 39 66 33 - Montpellier 04 67 22 68 98

## Gérer les Réserves Naturelles Régionales

La Région soutient les collectivités gestionnaires de Réserves Naturelles Régionales existantes : études et inventaires scientifiques, travaux et aménagements à finalité écologique ou d'accueil du public, actions pédagogiques ou de communication et fonctionnement nécessaire à la gestion du site (gestion, accueil du public, animation, surveillance...). Elle aide également les porteurs de projet de création de nouvelles réserves à élaborer leur projet.

➔ **Contact** : Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)  
Toulouse 05 61 39 66 33 - Montpellier 04 67 22 68 98



Anse Santa Catarina, Cap Béar (66)

© R. Saada

## Préserver l'environnement maritime

Pour encourager une gestion durable de l'espace côtier, la Région soutient vos projets de préservation du milieu naturel, de restauration des écosystèmes et de gestion des milieux lagunaires, marins et portuaires qui constituent le support d'une grande biodiversité et de développement des activités économiques traditionnelles (pêche, aquaculture) et récréatives (plaisance, activités nautiques).

### → Les bénéficiaires

Les collectivités et leurs groupements, les établissements publics, les universités et les organismes de recherche...

### → La subvention

20 à 30 % des dépenses éligibles. Plancher minimal de subvention 2 000 €.

→ **Contact** : Direction de la mer [DirMer]  
04 67 22 94 39



Gaec de la chouette, Apiculteur et producteur de miel à Contrazy (09)

© A. Pernet

## Soutenir les investissements des exploitations bio

Sous forme d'un appel à projet, la Région Occitanie aide les agriculteurs bio à développer leurs exploitations en finançant leurs investissements matériels ou équipements productifs neufs à hauteur de 40 %.

→ **Contact** : Direction de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt [DAAF]  
04 67 22 94 16

## Promouvoir l'hydrogène comme vecteur énergétique de l'avenir

Avec son Appel à Projet « Territoires d'Hydrogène », la Région promeut l'émergence d'écosystèmes locaux dans lesquels des solutions de production d'hydrogène vert (c'est-à-dire produit majoritairement par des sources renouvelables d'énergie) sont associés à des dispositifs de distribution et au développement d'usages, notamment liés à la mobilité. Ainsi, les électrolyseurs, les stations, les véhicules bénéficient d'une aide régionale.

### → Les bénéficiaires

Toute personne morale privée ou publique se positionnant comme maître d'ouvrage sur l'ensemble de la chaîne de l'écosystème envisagé, associant production, distribution et usages de l'hydrogène en flottes de véhicules.

### → La subvention

Avant le dépôt de la candidature, le porteur peut obtenir une aide à la réalisation de l'étude de faisabilité à hauteur de 50 % maximum.  
Aides à l'investissement de type subvention, cumulables avec une aide de l'ADEME.

→ **Contact** : Direction de la transition écologique et énergétique [DITEE]  
Toulouse 05 61 39 66 33 - Montpellier 04 67 22 68 98



## POUR LA VIE LOCALE ET LE LIEN SOCIAL

Vie associative, sport, culture...  
La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée vous accompagne pour créer dans votre commune les conditions du bien vivre ensemble, avec une vie locale dynamique, un lien social solide et un territoire culturellement animé.

### Créer des espaces pour vos associations

Avec l'aide de la Région, vous pouvez créer dans votre commune un espace associatif, une Maison de Services aux publics, un tiers-lieux, ou encore agrandir un espace existant.

#### → Les bénéficiaires

Communes de moins de 3 000 habitant.e.s.

#### → La subvention

Taux minimum d'intervention	25 % maximum des dépenses éligibles
Plafond de subvention	100 000 €
Subvention minimum	1 000 €

→ **Contact** : Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne [DATRM]  
Toulouse 05 61 33 50 20 - Montpellier 04 67 22 97 02

### Jeux Olympiques 2024 : faisons rayonner l'Occitanie !

Dans le cadre de sa démarche « Occitanie, Ambition 2024 », la Région lance l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Sites d'accueil et de pratique » afin de recenser et d'accompagner les sites en capacité d'accueillir les sportifs de haut niveau.

Deux niveaux de labellisation sont identifiés :

- les sites « Occitanie-Ambition 2024/Terre d'Excellence » pour les sites répondant au cahier des charges de Centre de Préparation aux Jeux de Paris 2024 et/ou en capacité d'accueillir des sportifs de très haut niveau ;
- les sites « Occitanie-Ambition 2024/Terre de Sport » pour les sites en capacité d'accueillir des sportifs régionaux ou nationaux à la recherche de lieux de rassemblement.

> **Candidatures à déposer avant le 31/12/2020.**



© A. Pèrset

Piscine de Saint-Gaudens (31)

### Créer et réhabiliter des équipements sportifs

La Région soutient les projets de création et de réhabilitation d'équipements sportifs aux niveaux régional, territorial et local.

#### → Les bénéficiaires

Associations, communes, EPCI, établissements publics administratifs, Département.

#### → La subvention

	Taux d'intervention maximum	Montant minimum des dépenses éligibles
Équipements d'intérêt régional	30 % 50 % dans certains cas	/
Équipements d'intérêt territorial	Selon politique contractuelle territoriale	De 100 000 € HT à 500 000 € HT selon le nombre d'habitant.e.s
Équipements d'intérêt local	15 % (uniquement pour les communes ayant signé un contrat Bourg-Centre avec la Région)	50 000 € HT

→ **Contact** : Direction des sports [DSPO]  
Toulouse 05 61 39 64 44 - Montpellier 04 34 35 77 58



Ecole de rugby à Marvejols (48)

© L. Boutonnet

## Accompagner les clubs sportifs avec « Occitanie sport pour tous »

La Région aide les clubs sportifs de votre commune à s'équiper en matériel sportif. Avec 17 000 clubs sportifs et 1 300 000 licencié-e-s, la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée se situe au 4<sup>e</sup> rang national. Par l'activité qu'ils génèrent, par leur maillage sur le territoire mais aussi grâce au rôle qu'ils assurent auprès de la jeunesse, ces clubs répondent aux grandes finalités poursuivies par la Région dans le cadre de sa politique sportive.

### → Les bénéficiaires

Tous les clubs sportifs affiliés à une fédération sportive agréée par l'État, et pouvant justifier, durant la saison sportive en cours, d'au moins 20 licenciés de moins de 21 ans ou 20 % des licenciés de moins de 21 ans.

### → La subvention

Aide forfaitaire de 700 à 2 000 € pour l'acquisition de petits matériels sportifs

→ **Contact** : Direction des sports (DSPO)  
Toulouse 05 61 39 64 44 - Montpellier 04 34 35 77 58



Festival d'Astronomie de Fleurance (32)

© S. Lapeyere

## Réaliser ou rénover les équipements culturels

Médiathèque, salle de cinéma, musée, centre d'interprétation, salle de spectacle... La Région apporte son soutien pour construire, restructurer, restaurer ou équiper des équipements culturels « structurants ».

### → Les bénéficiaires

Propriétaires, gestionnaires ou maîtres d'ouvrage de droit public, opérateurs de droit privé.

### → La subvention

	Taux d'intervention de la Région
Salles de cinéma et circuits de cinéma itinérant	30 % maximum
Territoires ruraux sous contrat Bourgs Centre	Entre 25 et 35 %
Territoires ruraux	Entre 20 et 30 %
Territoires des communautés d'agglomération ou urbaines	Entre 15 et 25 %
Territoires des Métropoles	Entre 10 et 20 %

→ **Contact** : Direction de la culture et du patrimoine (DCP)  
Toulouse 05 61 39 62 16 - Montpellier 04 67 22 80 84

## Faire vivre les festivals du territoire

L'Occitanie est un territoire riche en festivals. Si votre commune héberge un événement de ce type, faites appel à la Région : nous soutenons les projets qui permettent un égal accès des publics à la culture, un maillage du territoire régional, le développement du tourisme et des actions en faveur du développement durable.

### → Les bénéficiaires

Personnes morales de droit privé (associations ou sociétés). Personnes morales de droit public (collectivités territoriales et établissements publics).

### → La subvention

Le montant de l'aide est déterminé en fonction de l'économie globale du projet et de différents critères. L'aide est soumise aux conditions suivantes :

- > au minimum un an d'existence,
- > implantation et activité en région,
- > viabilité économique du projet,
- > durée minimale : 2 jours,
- > situation régulière au regard des obligations réglementaires en matière de spectacle vivant (obligations fiscales et sociales, licence d'entrepreneur de spectacles...),
- > budget réalisé lors de la dernière édition du festival : 25 000 € minimum.

→ **Contact :** Direction de la culture et du patrimoine [DCP]  
Toulouse 05 61 39 62 16 - Montpellier 04 67 22 80 84

## Faire se rencontrer les artistes et les habitant.e.s

Avec l'appel à projet « résidence de territoire », la Région Occitanie veut impulser le développement de résidences artistiques et culturelles de territoire. L'équipe artistique et l'opérateur (qui assure l'ingénierie du projet) développent des actions de médiation avec des habitant.e.s dans une visée artistique mais avant tout de lien social. 30 jours de présence minimum sur le territoire pendant 2 ans maximum.

### → Les bénéficiaires

Communes, intercommunalités et opérateurs associatifs agissant à l'échelle de l'intercommunalité.

### → La subvention

50 % maximum des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de 15 000 € (sur les 2 ans de résidence).

→ **Contact :** Direction de la culture et du patrimoine [DCP]  
Toulouse 05 61 39 62 16 - Montpellier 04 67 22 80 84

## Diffuser une offre culturelle de proximité

En prenant en charge une partie du cachet des artistes, la Région soutient la programmation de spectacles sur tout le territoire, notamment en milieu rural et sur les communes dépourvues d'offre culturelle à l'année.

### → Les bénéficiaires

Collectivités territoriales (dont communes et intercommunalités), établissements publics, structures de droit privé à vocation artistique et culturelle (associations, sociétés).

### → La subvention

50 % maximum du montant mentionné dans le contrat de cession. Son montant ne peut être inférieur à 500 € (plancher) et supérieur à 2 000 € (plafond).

Montant annuel cumulé pour un même programmeur limité à 4 000 €, pour un maximum de 5 représentations par an.

→ **Contact :** Direction de la culture et du patrimoine [DCP]  
Toulouse 05 61 39 62 16 - Montpellier 04 67 22 80 84

## Promouvoir et diffuser les langues et cultures régionales

La Région encourage la promotion des cultures occitane et catalane. Si vous avez un projet autour des feux de la Saint Jean et de la sensibilisation du public aux cultures régionales, participez à l'appel TOTAL FESTUM !

### → Les bénéficiaires

Organismes publics ou associatifs.

### → La subvention

Le cofinancement apporté par la Région ne pourra excéder 10 000 € par projet et ne devra pas représenter plus de 80 % du coût global de chaque événement TOTAL FESTUM.

→ **Contact :** Direction de la culture et du patrimoine [DCP]  
Toulouse 05 61 39 62 16 - Montpellier 04 67 22 80 84



Pour accéder à  
cette brochure en ligne,  
téléchargez ce QR-Code  
ou rendez-vous sur  
[www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires](http://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires)

### **Hôtel de Région Toulouse**

22, boulevard du maréchal Juin  
31406 Toulouse cedex 9

### **Hôtel de Région Montpellier**

201, avenue de la Pompignane  
34064 Montpellier cedex 02

### **Numéro unique 3010**

[service et appel gratuit]

[contact@occitanie](mailto:contact@occitanie)

[laregion.fr](http://laregion.fr)

